



CTSD du 04/11/2014 : point sur l'Éducation prioritaire *(en italique, les points de réflexion FSU)*

Lors du CTSD du mardi 4 novembre, l'Inspecteur d'Académie a donné quelques informations sur l'état de la réflexion et de l'avancée de la Refonte de l'Éducation prioritaire dans notre département. Il a rappelé le contexte général :

La Refondation de l'éducation prioritaire amène nationalement à un nombre de réseau à même hauteur que précédemment. ***La FSU regrette que cette nouvelle carte se fasse à moyens constants, donc insuffisants pour faire face aux besoins sur le terrain... où les difficultés et les secteurs fragiles socialement sont en nombre croissants.***

Ces réseaux sont composés d'1 collège et d'écoles du secteur de collège (pas forcément toutes les écoles). ***Il est important de préciser que les lycées ne sont pas concernés ... !***

Ces réseaux ne sont pas automatiquement « calqués » sur les quartiers prioritaires, recensés l'année dernière dans le cadre de la politique de la ville. Toutefois, le contrat de ville stipule que les services de l'État sont directement impactés sur ces quartiers, pour prendre en compte les difficultés sociales, culturelles, en matière d'urbanisme, etc. Les services de l'Éducation Nationale sont bien évidemment concernés dans ce cadre des contrats de ville.

Pour le Lot et Garonne, le nombre de quartiers prioritaires s'élève à 5 (à Agen, Tonneins, Villeneuve sur Lot, Sainte Livrade et Marmande) sur un total national de 100. ***On voit bien que la réalité socio-économique du Lot et Garonne est désastreuse, car la proportion représentée par le 47 est bien au-delà de la moyenne nationale (1/20)***

Les critères pris en compte dans l'élaboration de la carte de l'éducation prioritaire s'articulent sur 3 points :

- les catégories socio-professionnelles des familles
- le nombre de boursiers
- le taux de retard à l'entrée en 6e (***donc de maintiens en primaire, alors que notre administration incite à ne pas en proposer...***)

De plus cette carte est « évolutive », puisque sur une période de 4 ans, à l'issue de laquelle un bilan en sera effectué, avant prorogation ou non. ***Selon quels critères ?*** Dans ce cadre de « contrat », les équipes s'engagent à mettre en œuvre des actions visant à la réussite des élèves, en lien étroit avec un « référentiel de l'éducation prioritaire ». ***Les enseignants doivent s'inscrire dans un cadre où les actions et méthodes seraient « calibrées », ou bien est-il question de privilégier les pratiques et projets émanant de la réflexion des équipes ?***

Dans le premier degré, 9 heures seront allouées aux équipes pour permettre un temps d'échange pour la mise en place des projets et du suivi des élèves. ***Dans le cadre des 108 heures ? En plus ? Temps de concertation bien insuffisant ! Et qui devrait être reconnu pour l'ensemble des enseignants !!***

Le calendrier de opérations de classification et d'annonce de cette nouvelle carte de l'éducation prioritaire est organisé comme suit :

- au cours du mois de novembre, le recteur précise les collèges ciblés, après proposition de l'IA.
- par la suite, c'est l'IA qui détermine quelles seront les écoles ciblées par ce dispositif. ***On peut se demander sur quels critères les écoles vont être « retenues » ? Comment sera pris en compte l'ensemble des écoles d'un secteur de collège ? Qu'en sera-t-il des écoles qui scolarisent des élèves en grande difficulté, mais qui ne sont pas dans un secteur de collège estampillé Éducation Prioritaire ?***

Ces décisions sont remontées au cours du mois de décembre auprès du Ministère, qui étudie ces propositions avant d'annoncer officiellement au mois de janvier, par arrêté ministériel, la nouvelle carte des zones d'éducation prioritaires.

Dans un premier temps, l'IA ne donne pas de liste pour le Lot et Garonne. Mais après de nombreuses demandes répétées, il indique quelques éléments : l'étude actuelle dans notre département fait apparaître que le nombre de réseaux potentiels pourrait s'élever à 10 :

- les 5 réseaux existants : Port Ste Marie, Sainte Livrade, Fumel, Monsempron Libos, deux quartiers d'Agen
- 5 nouveaux réseaux : Lavardac, Aiguillon, Villeneuve sur Lot, Tonneins et Marmande

On est donc face à une gestion qui vise à déshabiller Paul pour habiller Jacques, alors que chacun devrait pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires. Et reconnaître les besoins pour les nouvelles « zones » recensées en plus de celles déjà existantes. Retirer des moyens de réseaux existants aura pour conséquence de faire grandir les difficultés scolaires et de réduire à néant tous les efforts menés jusque là...

Il précise que, pour le moment, aucune décision définitive n'est encore arrêtée.

Nos informations au niveau académique tendraient à prouver que, contrairement à ce qui nous est dit, les choses sont bien avancées...

Les données prises en compte sont les indicateurs de 2012, mais l'IA indique avoir pris en compte celles de 2011 et 2013...

Il indique que pour les réseaux sortants, des mesures d' « accompagnement de sortie » seront mises en place. ***Quelles mesures ? Les établissements (collèges et écoles) qui sortiraient du dispositif garderaient-ils les moyens qui leur permettent de fonctionner (postes, temps de décharge, dotations horaires pour projets péri-éducatifs...) ? Les personnels seront-ils pris en compte (indemnités, ancienneté dans le réseau, bonification...) ? Les critères habituels de la carte scolaires seront-ils encore en vigueur (seuil à 25 par classe, comptabilisation des - 3 ans dans les effectifs,...)***

Nous déplorons qu'aucune concertation avec l'ensemble des acteurs n'aie été menée jusque-là. Seuls les services de l'État, les maires, les représentants des conseils régionaux et généraux, les personnels de direction des collèges ont été consultés. À aucun moment, l'ensemble des personnels, ni les parents d'élèves, n'ont été ni ne seront associés à cette réflexion, ce que nous avons relevé et dénoncé.

L'IA précise que chaque mois, il se rend dans un établissement pour consulter des directions et mieux connaître les établissements recensés.

La FSU regrette qu'il n'y ait pas les enseignant-e-s associées à ces visites. L'IA dit qu'il fait respecter la chaîne hiérarchique, donc que la présence de l'ensemble des personnels n'est pas une obligation, et pourrait même être un frein.

Cela s'est même confirmé à Fumel, où la présence d'une représentante du personnel au cours d'une de ces réunions a été refusée !

Drôle de reconnaissance pour les enseignants qui, depuis des années, s'impliquent sur le terrain pour amener les enfants à la réussite scolaire, et qui ne sont ni avertis, ni consultés au moment où se définissent les priorités à mener. Que dire également de la négation complète de la prise en compte de ceux qui sont concernés en premier lieu, à savoir les familles... Celles qui sont les plus fragiles socialement, et qui se voient retirer les moyens de réussite scolaire de leurs enfants !! Sans même considérer qu'ils aient quelque chose à dire...

Les représentant-e-s des personnels FSU